

Image not found or type unknown



La vente de la maison de notre mère

Par **COURATIN Claude**, le **24/02/2017 à 13:16**

Notre mère est décédée en octobre 2016. Nous sommes 5 frères et soeurs héritiers. Nous voulons vendre la maison de notre mère dans les mois qui viennent. Notre notaire nous dit qu'il va procéder à l'établissement d'un nouvel acte de propriété nous concernant. Est-ce cohérent sachant que nous voulons vendre? Combien coûte cet acte? Quand nous vendrons il faudra rédiger un nouvel acte de propriété je suppose? qui réglera cet acte?

Merci de votre information.

Claude COURATIN

Par **youris**, le **24/02/2017 à 13:21**

bonjour,

dès le décès de votre mère, vous avez hérité de la maison, donc pour vendre ce bien, le notaire doit faire une mutation immobilière pour mettre la maison au nom des héritier, nouveaux propriétaires.

les frais de vente sont, en principe, à la charge de l'acquéreur.

salutations